



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 7/2019

Séance ordinaire du 17 décembre 2019
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Nicolas HÄUSEL

Membres présents :	75
Membres absents excusés :	5
Membre non excusé :	<u>0</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mme Vanià LUIS FRANCISCO et MM. Martin CHEVALLAZ, Constantin DOUROS, Daniel MARGOT, Sandy WARTH.

A 18h30, **M. Nicolas Häusel**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse n'est pas représentée.

L'appel est effectué par la secrétaire suppléante. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 72 personnes présentes. Trois conseillers rejoindront l'Assemblée en cours de séance.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le 14 novembre, il a reçu un courrier électronique de la part de M. Jean-Marc Blanc de l'association Paysage Libre Vaud concernant le projet de parc éolien EolJorat sud. Celui-ci sera transmis aux conseillers cette semaine.

Accompagné de Mme Gaud du service des affaires culturelles, ils sont allés le 26 novembre rencontrer Mme Vauthier le jour de ses 90 ans, chez elle entourée de sa famille. Elle les a remerciés avec une gentille lettre en retour.

Le 28 novembre, un courrier de Swisscom adressé au Conseil communal concernant le rapport final du groupe de travail « téléphonie mobile et rayonnement » nous est parvenu. Le rapport a été commenté dans les médias. Ce courrier est disponible sur l'Extranet.



Il rappelle que la tenue du premier tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat se tiendra le 9 février 2020, tout comme les votations sur l'initiative populaire « Davantage de logements abordables » et sur « L'acceptation de la modification du code pénal et militaire concernant l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ».

Pour les Conseillères et Conseillers qui ont des remarques à formuler, la prochaine séance du bureau aura lieu le mardi 14 janvier 2020. Notre prochain Conseil se tiendra le mardi 25 février à 19h30.

Le Président a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la discussion.

M. Maurice Mischler, Syndic, informe que le point 5 de l'ordre du jour « Acceptation du budget 2020 de la CISTEP » devrait par prudence être repoussé à une autre séance car, comme l'a fait remarquer un Conseiller, il n'y a pas eu de préavis concernant ce compte. A moins que le Conseil ne décide maintenir ce point à l'ordre du jour. Il précise encore que la Commission des finances a toutefois planché sur ce budget.

Mme Anaëlle Urio, présidente de la CoFin n'a pas été informée que ce point allait être retiré. Le Conseil doit valider les comptes de la CISTEP ce soir, elle propose donc de maintenir ce point à l'ordre du jour.

Le Président passe au vote du maintien du point 5 à l'ordre du jour.

A main levée, le point 5 est donc maintenu à une large majorité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote de l'approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à une large majorité et une abstention.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

- **M. Maurice MISCHLER, Syndic**



Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Esteem Okoro sur la création de la commission municipale « informatique et communication » : le 24 septembre 2019, M. le conseiller communal Esteem Okoro a émis le vœu que des conseillers volontaires puissent participer activement à l'élaboration de la stratégie de communication de la Commune, plus particulièrement concernant la refonte du site internet. Comme le suggérait M. Häusel, l'ergonomie du site doit correspondre aux besoins de ses utilisateurs. Finalement, les Conseillers communaux pourraient partager leurs expertises afin d'éviter des coûts et des fonctionnalités superflues. La Municipalité a le plaisir de vous informer qu'elle a accédé à sa demande et qu'une commission sera tout prochainement créée sur cette thématique, en collaboration avec le service des affaires culturelles, des manifestations et de la communication. Les Conseillers communaux intéressés à participer à cette commission sont priés de se manifester auprès de la Municipalité.

Réponse à la question de M. Schmidt relative au Biopôle : lors de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2019, M. le Conseiller communal Félix Schmidt posait la question suivante : « Suite à ce qui a été dit précédemment au sujet des impôts des personnes morales, dont une bonne partie viendrait du biopôle. Sa demande à la Municipalité, dont la réponse pourrait être donnée lors d'une prochaine séance, consiste à savoir où en est l'occupation du Biopôle sur Epalinges, et quelles sont les perspectives en la matière, car on voit que cela représente une importance fiscale intéressante ».

La Municipalité répond à cette question comme suit : Nonante sociétés occupent des locaux sur le site du Biopôle, ce qui représente environ 1'600 postes de travail. Parmi ces sociétés, 75% sont actives dans le domaine des sciences de la vie, les autres étant des sociétés de services généraux (banques, assurances, etc.). Sont également considérées comme étant des sociétés de services généraux, celles qui travaillent dans le domaine des soins et accueillant des patients, comme le CMS d'Epalinges et celui du don du sang. Cette nonantaine de sociétés comprend plus de 80% de start-up et de PME, les plus grandes sociétés forment donc moins 20% des entreprises en nombre mais regroupent la moitié des postes de travail sur ce site. On remarque de plus en plus que les start-up grandissent mais restent bien souvent d'une taille modeste, elles peuvent donc être qualifiées de PME. Toutes ces sociétés, à quelques exceptions de sociétés à buts non lucratifs d'utilité publique, sont soumises fiscalement. Ainsi le total des impôts des personnes morales sur le bénéfice et sur le capital a rapporté en 2018 CHF 140'000.- (subdivisé en CHF 114'031.95 et CHF 26'924.55.-). Les chiffres 2019 ne sont pas encore assez fiables pour être communiqués. Cela représente le 8,5% de l'impôt sur le bénéfice et 8,6 % sur l'impôt sur le capital. Ces chiffres pourraient peut-être augmenter les prochaines années puisque la majorité des personnes morales sises au Biopôle sont encore très jeunes ou sont des start-up, certaines exonérées ou voire pas encore tout à fait taxées. Les perspectives d'avenir du Biopôle sont toutefois réjouissantes. Trois bâtiments seront encore construits sur le territoire d'Epalinges. Le premier, un bâtiment actuellement en construction (à l'endroit où se trouvait l'ancienne station BP), comptera plus de 10'000 m² de plancher déterminant (SPD) et accueillera principalement des grandes sociétés actives dans le domaine des sciences de la vie. Un étage a d'ores et déjà été loué à une grande entreprise pharmaceutique. Un deuxième bâtiment verra sa construction débuter prochainement et offrira 9'500 m² de SPD, 8'000 pour des sociétés et environ 1'500 pourront être occupés pour des sociétés de services. Il y aura également probablement un restaurant. Enfin, moins intéressant fiscalement pour la Commune, un



troisième bâtiment est à l'étude. Le concours d'architecture est terminé, ce bâtiment sera construit par le CHUV et sera dédié à la recherche sur le cancer.

▪ **M. Pierre JOLLIET, Municipal**

Cession du bâtiment de la Croix-Blanche 35 à la Fondation Epalogements protégés : lundi dernier, la Commune a officiellement cédé la propriété de la Croix-Blanche 35 à la Fondation logement Epalinges. Dès lors, le Conseil d'administration de la Fondation pourra se réunir dans le courant de janvier pour reprendre et gérer ce bâtiment.

▪ **M. Alain MONOD, Municipal**

Vidéosurveillance de l'église des Croisettes : lors de la séance du 24 septembre, le Conseil communal a accepté le rachat, pour CHF 1.- symbolique, à la commune de Lausanne de l'église des Croisettes. Pour ce franc symbolique, nous avons également droit à la vidéosurveillance installée par la commune de Lausanne avec toutes les autorisations nécessaires, à l'intérieur de l'église. Il précise que la vidéosurveillance fonctionne uniquement en dehors des cérémonies religieuses. La commune d'Epalinges ne va pas démonter cette installation existante mais va demander une démarche simplifiée pour notifier le changement de propriétaire et demander le maintien de cette installation. Une légère modification du règlement général de la vidéosurveillance sera présentée au Conseil dans le courant du 1^{er} semestre 2020, en même temps que d'autres modifications de règlements (fond énergétique, débits de boissons, etc.). Une modification de l'art. 9 de ce règlement général concernant la durée de conservation des images consiste à s'appuyer sur la loi cantonale. On passera ainsi de 96 heures à sept jours de possibilité de conservation des images.

Inauguration de la patinoire, le vendredi 20 décembre 2019 : la patinoire provisoire est maintenant installée et l'inauguration est prévue vendredi 20 décembre dès 18h30. Bretzel, vin chaud et fondue vous attendent lors de cette manifestation.

Téléthon 2019 : le 7 décembre dernier a eu lieu le traditionnel Téléthon dans le cadre duquel le SDIS Lausanne-Epalinges s'est engagé comme chaque année. Le magnifique montant de CHF 7060.- a pu être reversé au Téléthon. Il remercie tous ceux qui ont œuvrés lors de cette journée.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, Municipal**

Information sur l'avancement de la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel sur le devenir de la ferme Collet : point de situation relatif au postulat intitulé « Le devenir de la ferme Collet », déposé par M. Nicolas Häusel le 2 avril 2019 et pris en considération le 18 juin 2019.

Par ce postulat, M. Häusel invitait la Municipalité à faire une ou plusieurs propositions pour l'avenir de ce bâtiment et de dresser un rapport qui pourra être discuté en commission. A propos de l'avenir de la ferme de la Cabolétaz nommée aussi ferme Collet, en réponse à une question de la Commission de gestion 2018, la Municipalité avait apporté les informations suivantes : « Concernant cette propriété, et suite au refus du Conseil communal en 2017 d'octroyer un crédit de construction pour effectuer les



Travaux de réfection de la toiture et de la partie habitation de la maison de la Cabolétaz (ferme Collet), sise à la route de Berne 227 (préavis 11/2017), des contacts ont été pris avec la CLE (coopérative Logement Epalinges). En réponse à la proposition de la Municipalité d'octroyer à la CLE un DDP afin de développer un projet pour construire sur cette parcelle de nouveaux appartements subventionnés et/ou protégés, La CLE a établi une étude de faisabilité. Un projet de bâtiments de logements subventionnés pourrait être réalisé en 2020 ou 2021, la CLE ayant décidé de différer la mise en route de ce projet après la construction des appartements protégés et subventionnés prévus sur le site de la Girarde (parcelle 575). Aujourd'hui, une demande de permis de construire pour quatre immeubles de logements modérés et protégés à la Girarde est soumise à l'enquête publique. Une fois cette étape franchie, la construction des logements protégés et subventionnés devrait débiter rapidement. Il sera alors temps de reprendre les réflexions concernant le devenir de la ferme de la Cabolétaz et de présenter au Conseil communal le rapport souhaité par M. Hausel.

Information sur l'avancement de la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Anaëlle Urio pour un nouveau bâtiment communal : état du dossier concernant la motion déposée par Mme Anaëlle Urio au nom du groupe Hors-Parti demandant à la Municipalité d'évaluer, avec son bureau technique, les besoins, l'emplacement et le coût d'un nouveau bâtiment administratif communal. Cette motion a été transformée en postulat lors de sa prise en considération le 13 février 2018. En décembre 2018, la Municipalité a apporté plusieurs informations en lien avec le suivi de ce dossier et concernant les démarches entreprises et réalisées. Pour mémoire, en décembre 2018, avaient déjà été effectués :

- Une analyse architecturale de la situation et un inventaire des locaux en m², localisant ainsi, les locaux existants utilisés ou encore peu ou pas utilisés.
- Un relevé de l'état existant numérisé.
- Un questionnaire destiné aux personnes concernées. Cette investigation visait notamment à sonder :
 - Le fonctionnement général des services.
 - Les relations entre services.
 - Les conditions d'accès du public.
 - Les améliorations souhaitées.
 - Les besoins et/ou augmentations des ETP envisagés. (à 10-15 ans)

Durant l'année 2019, et sur la base des résultats de l'enquête menée auprès des différents services communaux, la Municipalité a mandaté un bureau d'architecture pour réaliser des avant-projets architecturaux pour un réaménagement voire une extension des bâtiments administratifs communaux existants. Ces études étaient notamment destinées à vérifier s'il était envisageable de répondre aux besoins actuels et à l'horizon 2030-2035 de l'administration communale par une réorganisation des services, un réaménagement et une extension des bâtiments existants en lieu et place de l'édification d'un nouveau bâtiment communal. Les différentes possibilités de réaménagements et d'extensions proposées n'étant pas totalement satisfaisantes, de nouvelles réflexions ont été engagées, et de nouvelles solutions sont actuellement à l'étude et devraient permettre à la Municipalité de répondre au postulat de Mme Urio durant le 1^{er} semestre 2020 ou au plus tard en automne 2020.



Information sur l'avancement de la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst pour le prélèvement d'une taxe spécifique sur la consommation d'électricité : point de situation concernant la motion déposée par Mme Marisa Dürst chargeant la Municipalité de prélever une taxe spécifique sur la consommation d'électricité et d'en affecter le produit au Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable. Cette motion a été transformée en postulat lors de sa prise en considération le 7 mai 2019. Lors de la séance du Conseil communal du 7 mai 2019, la Municipalité avait invité Mme Dürst à transformer sa motion en postulat, car il lui semblait en effet plus judicieux d'établir un rapport concernant cette proposition d'instaurer une taxe spécifique sur la consommation d'électricité, en effectuant une étude sur l'incidence de cette taxe sur le revenu des ménages, ainsi que sur l'acceptation d'une nouvelle taxe par les habitants d'Epalinges alors que de nouvelles taxes pour les eaux usées et eaux claires devraient être instaurées prochainement. Certes, en 2016, un sondage avait déjà été effectué et indiquait que 76% des personnes ayant répondu étaient favorables à la perception d'une taxe annuelle supplémentaire de CHF 15.-. Mais ce sondage ne représentait que 13 % des ménages sondés et avait été réalisé bien avant que soient entérinées les taxes liées à l'assainissement des eaux claires et usées. Cette démarche aurait de plus l'avantage de vérifier si les préoccupations de notre jeunesse, mais aussi de toute la population d'Epalinges concernant l'urgence climatique et la volonté d'améliorer la situation en la matière étaient toujours d'actualité lorsqu'on touche au porte-monnaie. Compte tenu des dossiers traités actuellement par le Service Urbanisme, Architecture et Energie, et par notre délégué à l'énergie, à savoir : le suivi des aspects énergétiques des constructions en cours à Bois-Murat, l'élaboration d'un nouveau préavis relatif à l'assainissement de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles, des études en cours pour le développement de réseaux de chauffage à distance (CAD) et d'une production de chaleur à énergie renouvelable, ainsi que concernant le suivi des dossiers du Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD), nous ne sommes malheureusement pas en mesure de respecter le délai de 6 mois prévu par le règlement du Conseil pour présenter le rapport attendu. La Municipalité prie donc la postulante et les membres du Conseil communal d'excuser le retard pris dans le traitement du postulat en question. Nous pouvons néanmoins vous assurer que nous engagerons les moyens nécessaires pour répondre dans les meilleurs délais audit postulat.

▪ **M. Roland PERRIN, Municipal**

Information sur l'avancement de la réponse au postulat de M. Häusel pour la création de nouveaux points d'accès publics à l'eau potable : cette réponse fera l'objet d'un préavis lors d'un prochain Conseil.

Réponse au vœu de M. Okoro pour systématiser la gestion et la mise en place de poubelles de déchets recyclables dans les lieux publics fréquentés (aluminium, pet, déchets ordinaires) : pour répondre au vœu de M. Okoro, des poubelles ont été installées vers les terrains de football de la Croix-Blanche et du Bois-de-la-Chapelle, sur la place de la Croix-Blanche, vers la Coop ainsi qu'à la sortie du métro aux Croisettes.



4. RAPPORT DE FIN D'ANNEE DU GROUPE DE REFLEXION « CROIX-BLANCHE »

La parole est donnée à M. Tauno Jalanti, qui présente le rapport de fin d'année du groupe de réflexion « Croix-Blanche » (au dossier).

Le Président le remercie pour ce rapport détaillé.

M. Patrick ASSAL souhaite remercier l'ensemble de la commission pour l'enthousiasme et la motivation portées à ce groupe. Il tient également à rappeler que chaque commissaire a renoncé au jeton de présence, ce qui représente tout de même une somme de plus de CHF 3'000.- que la commune n'a pas eu besoin de déboursier pour ce groupe.

5. ACCEPTATION DU BUDGET 2020 DE LA CISTEP

La parole est donnée à Mme Anaëlle Urio, présidente de la CoFin, qui lit le rapport de la CoFin (au dossier).

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

M. Roland Perrin, Municipal, souligne qu'il y a effectivement un peu plus de 5 millions de frais qui sont chez Epura et qui reviennent sur la CISTEP concernant les salaires du personnel d'exploitation. Il précise également que dans la deuxième colonne du tableau du budget de la CISTEP sont indiqués les surfaces imputables en hectares. Il s'agit en fait des surfaces qui ne sont pas en séparatifs. Ces surfaces qui ne sont pas en séparatifs sont celles qui aboutissent dans les unitaires, surfaces un peu plus conséquentes que la réalité du réseau séparatif de la commune.

M. Alexander Omuku, au nom du groupe PLR, approuve le budget CISTEP 2020. Nous connaissons la situation générale. La complexité des affaires communales augmente, ce qui a pour conséquence de pousser les communes à plus de collaborations intercommunales dans le but de mieux répartir les coûts globaux et ainsi de tenter de faire diminuer la croissance des charges pour les missions communales. Epalinges ne fait pas exception et c'est pourquoi nous avons signé la convention intercommunale. Néanmoins ceci n'est pas un blanc-seing. Dans un contexte où les charges communales ne cessent de croître et dans un contexte où le poids de la facture sociale ne cesse de peser sur nos communes, nous avons une responsabilité auprès de la population palinzarde de s'assurer que l'association intercommunale respecte ce budget et ainsi les deniers des Palinzardes et des Palinzards. C'est pourquoi le groupe PLR souhaite transmettre à la Municipalité sa volonté à ce qu'elle garde un œil attentif sur l'évolution des dépenses et au budget d'exploitation de cette association intercommunale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote du budget 2020 de la CISTEP.

A main levée, le budget 2020 de la CISTEP est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.



6. ACQUISITION D'UN ROULEAU COMPACTEUR ET D'UNE BENNE COMPACTRICE POUR L'EXPLOITATION DE LA DECHETERIE – PREAVIS N° 25/2019

La parole est donnée à M. Richard Golay, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Roland Perrin, Municipal, précise que la durée de garantie des batteries est bien de trois ans et 1'800 heures. Il précise que les options n'ont pas été retenues car elles ne sont pas disponibles avec le modèle tout électrique. Concernant la température de fonctionnement inférieure à -5 degrés, lorsqu'il fait froid les batteries ont tendances à perdre de leur capacité de travail. On peut travailler mais moins longtemps avant de les recharger.

M. Félix Schmidt demande, étant donné que cette machine ne sera utilisée qu'à l'intérieur de la déchèterie, a-t-on réellement besoin de batterie ou si un raccordement direct (cordon) ne suffirait pas ?

M. Roland Perrin, Municipal, répond qu'il y aura de toute façon besoin d'une batterie pour déplacer l'engin d'une benne à l'autre. Un cordon pourrait être suffisant si l'engin reste statique, ce qui ne sera pas le cas. Il précise encore que le chargement des batteries se fera sur place le long des bennes.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis.

A main levée, le préavis 25/2019 est accepté à l'unanimité.

7. REQUALIFICATION DU CHEMIN DE LA GIRARDE ENTRE LA ROUTE DE LA CROIX-BLANCHE ET LA ROUTE DU VILLAGE, ASSAINISSEMENT ET ELARGISSEMENT DU PONT DE LA GIRARDE POUR LA REALISATION DE DEUX PASSERELLES LATERALES (NOUVEAUX TROTTOIRS) – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – PREAVIS N° 26/2019

La parole est donnée à M. Richard Golay, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

La commission propose un amendement. En effet, compte-tenu des délais du déroulement des travaux (mars-octobre 2020 pour la réfection du dessous du pont et mars-octobre 2021 pour la partie supérieure), la Commission propose d'amender le préavis en retirant le montant de CHF 280'000.- relatif au point « Barrières et abribus (type architectural) » et de remettre la décision concernant ce point à plus tard.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.



Mme Anaëlle Urio, présidente de la CoFin. Suite à sa réunion, la CoFin a décidé de proposer un amendement au préavis 26/2019 concernant la requalification du chemin de la Girarde entre la route de la Croix-Blanche et la route du Village, assainissement et élargissement du pont de la Girarde pour la réalisation de deux passerelles latérales (nouveaux trottoirs). Cet amendement demande que le coût supplémentaire qu'entraînerait une variante architecturale soit déduit du crédit de construction (et non repoussée). La variante architecturale pour des barrières et un abri bus coûterait CHF 280'000.- au lieu de CHF 124'000.- pour une variante standard. La CoFin demande donc d'amender les conclusions du préavis en modifiant le montant à CHF 2'594'000.-.

Il y a deux amendements qui s'opposent sur le même sujet. Les amendements sont proposés par les commissions, ceci est donc valable comme le stipule l'art. 83 du règlement du Conseil.

M. Roland Perrin, Municipal, informe que la Municipalité appuie l'amendement de la commission ad hoc, soit de repousser la décision sur les barrières à plus tard.

Le Président informe que les deux amendements seront votés contre à contre (vu qu'ils s'opposent) pour en éliminer un. L'amendement restant sera ensuite voté.

M. Roger Girardet demande s'il est bien du ressort de la CoFin de proposer un amendement.

Le Président répond que la CoFin a pour tâche d'examiner les coûts des préavis. Elle s'est prononcée sur le coût de ce préavis et a estimé que la variante architecturale était trop onéreuse pour le budget de la commune. Elle a préféré la variante classique avec les réductions de coûts effectives.

M. François Puricelli. En cas de renvoi de la dépense à plus tard, la proposition de la CoFin qui consiste à prendre la solution la moins chère viendrait au moment du préavis sur les barrières. Il s'agit maintenant de retrancher de ce préavis la dépense sur les barrières. En faisant ceci, la CoFin pourrait donc favoriser la dépense la moins chère.

Mme Anaëlle Urio, précise que le but de la CoFin était que la décision soit prise ce soir car rien ne justifiait de passer à plus du double du prix pour des barrières et un abribus et aussi éviter de convoquer à nouveau une commission ad hoc sur ce même sujet.

Mme Marisa Dürst est d'avis d'accepter l'amendement de la CoFin, étant donné que l'on réduirait les dépenses de moitié. Elle proposera ce soir un postulat concernant les abribus dans la commune. De ce fait, si on accepte d'économiser ce coût, cela permettrait de mettre cet argent à un autre endroit.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote contre à contre des amendements.

Vote pour l'amendement de la commission ad hoc qui propose de retirer le montant de CHF 280'000.- du préavis actuel pour le reprendre ultérieurement : **24 voix**.



Vote pour l'amendement de la CoFin qui demande de supprimer les CHF 156'000.- de différence entre la variante architecturale et la variante classique : **45 voix**.

Abstentions : **4 voix**.

L'amendement de la CoFin est donc retenu. Le Président passe au vote de l'amendement en lui-même.

A main levée, l'amendement de la CoFin est accepté à une grande majorité, 9 voix contres et 6 abstentions.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe maintenant au vote du préavis amendé.

A main levée, le préavis 26/2019 amendé est accepté à une grand majorité moins cinq abstentions.

8. PROFESSIONNALISATION DE LA FONCTION DE SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL ET INDEMNITES DES COMMISSIONS PERMANENTES ET AU LONG COURS – PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL N° 27/2019

La parole est donnée à Mme Paulette De Vrieze Stan, présidente rapportrice de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

La commission propose une modification de cahier des charges, sous forme d'amendements.

Sous la rubrique « Mission générale du poste », la commission propose d'ajouter un n° en plus, à la place du chiffre 5 : « **Conseiller le président du Conseil et le Bureau** ». Les autres chiffres se décaleront pour faire 11 en total.

Sous la rubrique « Missions et activités », le chiffre 5 s'intitulera : « **Conseiller le président du conseil et le Bureau, notamment en matière de procédures sur la loi des communes,...** »

Sous le point 8 du préavis, qui deviendra le point 9, est proposé l'ajout une 3^e ligne ;
« **Possibilité d'aider la distribution de documents, exemple : documents pour la commission de gestion** ».

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

Mme Brigitte Crottaz demande si le cahier des charges peut être soumis au vote alors qu'il ne fait pas partie des conclusions du préavis. Cela est-il de la compétence du Conseil communal ou de la Municipalité ?



M. Fabien Loi Zedda. Chacun gardera ses compétences, ce n'est pas à la Municipalité de statuer sur le cahier des charges du législatif. La question maintenant est de savoir si un organe délibérant doit se prononcer sur un cahier des charges.

Mme Fabienne Guignard précise que lorsqu'elle a déposé sa motion au nom du groupe de réflexion sur le fonctionnement du Conseil, c'était un début pour marquer le pas vers une meilleure organisation. La commission s'était bien rendu compte que la réalité des conditions des secrétaires n'était plus acceptable. Depuis, beaucoup de choses ont été réglées (bureau, matériel, ligne téléphone, etc.).

Ces amendements appuient ce rôle de conseiller. Le nom de secrétaire est un titre qui a, entre autres, pour responsabilité de conseiller un président qui change chaque année. On sait qu'il y a des procédures qui sont difficiles et on ne lui demande pas de tout savoir mais il est fondamental de préciser le rôle de la fonction. Elle demande d'accepter cette proposition qui est vraiment une plus-value pour l'organisation du Conseil et pour la valorisation de notre fonction de Conseiller communal car la secrétaire est au service du Conseil.

M. Stéphane Ballaman. Il ne s'agit pas de savoir si l'Exécutif décide mais revient sur l'élément technique qui est que le Conseil communal doit se positionner et voter sur les conclusions du préavis. La mention du cahier des charges ne fait pas partie des conclusions.

Le Président répond qu'effectivement le cahier des charges figure en annexe. C'était une manière de présenter le document comme les contrats de travail. En acceptant ce préavis, le Conseil acceptera également le cahier des charges et les contrats.

M. Erich Dürst soutient à l'évidence ce préavis. Il est d'accord avec le fait que le cahier des charges ne fait pas partie des conclusions, même s'il le soutient, on ne va pas le voter. Il adresse par contre un vœu au bureau et à la Municipalité sur le modèle de contrat qui figure en annexe au préavis. Il est spécifié qu'il s'agit d'un de contrat de travail de droit privé et il porte la signature du président et du 1^{er} vice-président du Conseil. Il n'est pas certain qu'ils aient qualité pour agir en droit civil au nom de la commune. Pour éviter de créer une situation juridiquement instable, il demande d'examiner avec soin cette question-là afin que les contrats soient établis de manière exacts.

M. Maurice Mischler, Syndic, abonde tout à fait dans le sens de M. Dürst. Il y a effectivement un petit flou à savoir qui signe ces contrats, entre des représentants de la Municipalité ou si c'est le président et le vice-président. La question sera posée au service des communes pour savoir qui est compétent pour signer ces contrats.

M. Fabien Loi Zedda abonde totalement dans ce sens. Il s'est rendu compte il y a deux ans de cela que la fonction de président et vice-président a un caractère juridique plus prononcé que ce qu'il pensait, ceci notamment à propos des pétitions et recours ayant eu lieu.

Le Président précise encore que le projet de contrat a été transmis par les ressources humaines. C'est pourquoi le bureau et la commission n'ont pas été plus loin pour savoir si ce contrat était valide avec les signatures des présidents.



M. Félix Schmidt soutient ce préavis et son contenu. Il se demande cependant si un contrat de travail doit être public. Est-ce qu'il appartient au Conseil de connaître les contrats de travail des employés (protection des données, nom, salaire, etc.)? Pourquoi ne pas simplement avoir mis un modèle ?

M. Maurice Mischler, Syndic, informe que le Secrétaire général du Grand Conseil a son cahier des charges et son salaire publics.

Le Président précise que le bureau a estimé que le contrat de travail et les montants étaient intéressants puisque nous votons à ce sujet. Par analogie, les indemnisations des forfaits des secrétaires auparavant étaient également publiques.

M. Anton EPP. Nous voterons sur l'engagement de la secrétaire du Conseil sur la base du contrat en annexe. Il propose d'amender le cahier des charges.

Le Président passe au vote des amendements du cahier des charges afin qu'il soit modifié tels que proposés par la commission ad hoc.

A main levée, ces deux modifications du cahier des charges sont acceptées à une large majorité.

Le Président passe au vote du préavis tel que présenté, sans les amendements.

A main levée, le préavis 27/2019 est accepté à l'unanimité.

9. PRESENTATION DU RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION CHARGÉE DE REFLECHIR AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

La parole est donnée à M. Jean-Pierre Michaud, président de la commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil, qui fait une synthèse de son rapport (au dossier).

La commission demande la prise en considération immédiate de la modification du règlement afin de pouvoir transmettre ce projet de modification à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Fabien Loi Zedda tient à souligner le formidable travail de cette commission ainsi que cette impression de sérénité qui s'est dégagée de tout le processus qui a été long. Au nom du groupe PLR unanime, il souhaite la transmission directe de ces propositions à la Municipalité.

M. Laurent Balsiger se joint aux remerciements à la commission pour cet énorme travail. Néanmoins, il souhaite partager une préoccupation sur le nouveau principe du dépôt des préavis avec les huit semaines d'anticipation et les vingt jours pour les initiatives est que l'on risque d'aboutir à une forme de professionnalisation. C'est bien d'un côté mais de



l'autre, pour nous qui sommes miliciens et souvent bien investis dans d'autres associations, on risque de se retrouver avec plus de séances (Conseil, bureau, groupes etc.). Il sera donc plus compliqué de coordonner les séances. En relisant le calendrier des différentes séances, il perçoit le risque de multiplication des séances qui freinerait certains d'entre nous à poursuivre dans ce Conseil.

M. Mazyar Yosefi, entend ces remarques mais la demande de la commission ce soir est de transmettre ce projet de modification à la Municipalité. Elle aura ensuite six mois pour revenir avec un préavis complet et nous pourrons débattre à ce moment-là de tous les détails de cette procédure.

M. Alexandre Meier rajoute, au sujet de la crainte de surcharge du bureau, que la commission mentionne l'introduction du vote électronique qui devrait aussi diminuer le travail du bureau lors des séances.

La discussion n'est plus demandée.

Les articles 122 et 123 de notre règlement stipulent que toute modification de notre règlement doit obéir aux règles de l'initiative. Ayant entendu le rapport de cette commission, la prise en considération sous forme d'initiative doit être faite dans les propositions individuelles.

M. Erich Dürst. La commission présente un rapport avec une proposition de modification du règlement. Cet objet figure à l'ordre du jour, c'est donc au point 9 qu'il doit être voté.

Le Président a interprété, en accord avec la commission, que c'est une proposition. Nous allons prendre en considération cette proposition comme le stipulent les articles 122 et 123.

Le Président passe donc aux propositions individuelles.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président passe au vote de la prise en considération des conclusions du rapport de la commission.

A main levée, la prise en considération des conclusions du rapport de la commission est acceptée à l'unanimité.

Le Président passe maintenant au vote de la prise en considération du projet de modification du règlement présenté par la commission.

A main levée, la prise en considération de projet de modification du règlement est acceptée à l'unanimité.



M. Ernest CORBAZ émet le vœu que les jetons de présence de cette séance du Conseil communal soient versés à l'association « Zoe for Life ». Cette association aide les familles dont les enfants sont atteints du cancer. Il demande que cela soit soumis au vote.

A main levée et à une large majorité, le Conseil communal accepte cette proposition.

M. Maurice Mischler, Syndic, informe que la Municipalité double la mise.

M. Félix Schmidt. Parmi les sujets les plus importants pour le développement d'Epalinges à long terme, figure le prolongement du Métro jusqu'à la Croix-Blanche et vers l'école hôtelière ou le Chalet-à-Gobet. Un tel développement, qui avait été prévu au départ, serait très favorable pour notre commune, pour l'accessibilité, la qualité de la vie, la réduction du trafic motorisé et il en passe. Comme toujours, un tel développement pourrait avoir également des côtés négatifs qu'il faudra anticiper pour les éviter ou les contourner le plus possible. Dans tous les cas, la commune doit mettre ce sujet au centre de ses préoccupations. Si Epalinges ne se bat pas pour ce projet, qui va le faire ? Il est sûr qu'il ne va pas avancer tout seul. Il est vrai qu'il y a d'autres projets prioritaires à court et moyen termes dans l'agglomération : métro M3, bus à haute intensité vers l'Est et l'Ouest, etc. Il n'empêche que nous, palinzards, devons travailler et batailler dès à présent pour que ce projet aboutisse un jour, pour nos enfants si ce n'est pour nous. Nous devons également profiter de l'incroyable et inespéré succès du M2 pour profiler son développement. Rappelons que ce succès s'est rapidement confirmé non seulement entre la Sallaz et la gare, tel que prévu au départ, mais également depuis les Croisettes. Depuis, les développements formidables du Biopôle et de l'Ecole hôtelière renforcent encore à l'évidence l'intérêt de la partie supérieure du trajet. Il s'agit dès à présent de prévoir les futures possibles stations dans notre plan directeur. Il s'agit de tout faire pour que ce projet s'intègre au mieux à l'avenir dans nos projets d'aménagement. Il s'agit aussi et peut-être surtout d'éviter de prendre des décisions à court terme qui empêcheraient ou rendraient beaucoup plus coûteuse la réalisation future de ce métro. En clair, il s'agit de créer une espèce de « zone réservée » de surface et en sous-sol, qui garantisse que ce projet puisse se réaliser dans les meilleures conditions. Une telle zone a été réservée pour le canal du Rhône au Rhin le long de la Venoge, elle est toujours en vigueur. Il faudrait peut-être approcher le Canton pour lui faire également mettre ce tracé dans sa planification si ce n'est déjà fait. Il serait nécessaire d'aller rechercher les études antérieures de tracé du métro jusqu'au Chalet-à-Gobet, s'il en existe, afin d'établir le tracé prévisionnel le plus probable et le profil en long réaliste. Il s'agira peut-être aussi de faire quelques études de faisabilité préliminaires pour identifier les contraintes et les enjeux. Il s'agira aussi de réfléchir aux stations, à leur impact sur la mobilité douce, sur les commerces, sur l'animation du centre. La question du nombre et de la position des arrêts sur notre commune est absolument essentielle. L'intégration de ces éléments dans le plan directeur et dans le PGA est essentielle pour que nous mettions toutes nos chances pour que ce projet se réalise. Il rappelle qu'en septembre 2009, le Conseil communal avait accepté à l'unanimité un postulat de notre excellent conseiller d'alors Alain Monod, au nom du groupe radical, qui demandait :

1. A faire connaître à la société d'exploitation et aux autorités compétentes (Canton, commune de Lausanne) le souhait du législatif communal pour un prolongement de la ligne.
2. A solliciter auprès du Conseil communal, dès qu'il jugera le moment opportun, un crédit d'étude en vue de la réalisation et du financement d'une station provisoirement appelée Croix-Blanche.



A cette occasion, le syndic de l'époque, M. Yvan Tardy, avait indiqué que, d'entente avec M. Olivier Français qui s'occupe de ce problème pour la commune de Lausanne, le tracé du M2 est prévu jusqu'au Chalet-à-Gobet, dont le parking existe déjà. Par ailleurs, ce sujet a fait par le passé l'objet de plusieurs interventions au Grand Conseil, qu'il s'agit de soutenir. On ne peut que suggérer à nos députés de relancer régulièrement le sujet. Aujourd'hui, nous avons des conditions optimales pour intégrer ce projet dans la planification des investissements :

1. Nous avons une opinion publique et une nouvelle composition du Conseil national qui sont encore plus facilement favorables à des investissements dans les transports en communs.
2. Nous avons des finances publiques fédérales et cantonales encore plus saines qu'à l'époque des décisions sur le M2, avec de réelles possibilités d'investissements dans les infrastructures.
3. Nous avons un excellent ambassadeur à Berne, M. Olivier Français, qui peut nous aider à intégrer le M2+ dans la planification des investissements publics.

Force est de constater que depuis lors, le soufflé concernant le M2+ est un peu retombé dans nos discussions du Conseil communal.

Il propose donc, au nom du groupe PLR, une nouvelle motion qui pourrait s'exprimer ainsi :

La Municipalité s'engage activement pour le prolongement du M2. Elle étudie le tracé et la position des stations du M2, les intègre et les réserve dans sa planification territoriale. Elle informe le Conseil tous les deux ans au moins, à la séance de mi-année, sur l'avancement de ce projet.

M. Claude Matter, remercie le motionnaire de revenir sur le projet du M2, notamment le prolongement de la ligne Croisettes - Chalet-à-Gobet. Petit rappel, en septembre 2013, le Conseil d'Etat répondait aux interpellations de Messieurs Monod et Cachin concernant le futur du M2. Cette réponse présentait la stratégie à appliquer pour le prolongement du tracé du M2, à savoir :

- Desservir une station située à Epalinges centre dans le secteur du centre commercial de la Croix-Blanche. A partir de cette station, la ligne se poursuivrait en direction du Chalet-à-Gobet. Deux stations intermédiaires pourraient être aménagées, une au Lion d'Or, l'autre à proximité de l'entrée de l'Ecole Hôtelière. Terminus dans le périmètre du Chalet-à-Gobet. Donc l'idée du prolongement, avec tracé de la ligne, est présente. Dans le prolongement immédiat des Croisettes, le tracé serait réalisé en tranchée couverte, puis en tunnel sous le bois des Dailles. Le prolongement Croisettes-Chalet-à-Gobet serait d'environ 3,7 km. Le coût, estimé en 2013, serait d'environ CHF 450 millions.

En 2018, lors des dix ans de la mise en service du M2, il a eu une discussion avec Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Monsieur Joye, directeur des transports publics de Lausanne et Monsieur Brélaz, ancien syndic. Discussion très intéressante où il a amené le sujet du prolongement du M2 jusqu'au Chalet-à-Gobet. Réponse de Mme la Conseillère d'Etat, approuvée par MM. Brélaz et Joye, que le bassin de population n'était pas assez conséquent. Donc il faut attendre comme le lui avait déjà affirmé Mme Gorrite à d'autres occasions. Cependant, un exposé des motifs et projet de décrets a été voté et accepté au Grand Conseil en date du 12 novembre 2019. Figurait dans cet EMPD, entre autres, des projections de demande à l'horizon 2030 dont la construction de l'arrière gare aux Croisettes d'une longueur de 325m. En résumé, on en est pour l'instant à l'étude et pas de nouvelles pour le prolongement de la ligne. Il rappelle que ce tiroir de rebroussement est nécessaire à l'augmentation à long terme de la capacité de la ligne M2 entre la gare de Lausanne et les Croisettes à hauteur de 10'500 voyageurs par heure et par sens, à une cadence maximale d'un train toutes les 80 secondes.



Voici donc la situation actuelle en sa connaissance en tant que député depuis 2012 et des autres députés depuis 2017.

M. Maurice Mischler, Syndic, confirme le prix (env. 100 millions le km), soit entre 450 et 500 millions. Il confirme également l'exigence d'avoir une densification qui va jusqu'au terminus du M2 (Croisettes). Il y aura énormément de discussions à ce niveau-là. Des discussions sont en cours avec les T-L au sujet de solutions alternatives. La Municipalité n'a pas attendu cette motion pour avancer. Pour autant que la motion soit acceptée, il n'est pas certain que cela donne lieu à quelque chose de concret de manière rapide. Il s'agit d'un projet réalisable à très long terme.

La prise en considération de la motion de M. Schmidt est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme Marisa DÜRST, en lien avec le préavis traitant du pont de la Girarde, souhaite déposer un postulat concernant les abribus dans notre commune. Actuellement, il en existe quatre pour la ligne 46, Bois-Murat, Croisettes, Planches et Ballègue. Afin d'encourager les personnes à prendre les lignes 45 ou 46, la présence d'autres abribus lui semble indispensable. En effet, à la Croix-Blanche, par exemple, il est fréquent de voir des usagers attendre le bus direction Ballègue sous la pluie. Cela incite peu les personnes à se déplacer en transports en commun. A cet endroit stratégique de notre commune et probablement à d'autres lieux, les abribus font singulièrement défaut.

Par ce postulat, elle invite la Municipalité à réfléchir à la possibilité de créer d'autres abribus à Epalinges. Elle aimerait également qu'elle étudie l'opportunité de végétaliser ces derniers comme cela se fait déjà dans quelques communes en France. Le but étant de sensibiliser la population à la biodiversité.

La prise en considération de ce postulat est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Mazyar YOSEFI. Au point 9 de l'ordre du jour de ce soir, la commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil communal a présenté son rapport final. Vous avez également reçu le projet de modification du règlement du Conseil. Dans le but d'être cohérent avec l'article 87 du projet de modification du règlement, la majorité de la commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil m'a mandaté pour déposer une motion pour la mise en place d'un dispositif de vote électronique pour notre Conseil. En effet, nous avons revus l'ensemble des articles et par la même occasion nous vous proposons de moderniser le fonctionnement du Conseil en introduisant un tel dispositif. Vous avez probablement lu ou vu l'article du 24 Heures titrant « Gabegie totale au moment des votes à la Tour-de-Peilz » lors de l'approbation du budget. Les anciens président-e-s de ce Conseil vous diront également que le vote sur les sujets à main levée est parfois compliqué dans la composition de notre salle. Par conséquent, la motion demande l'introduction d'un système de vote électronique pour les séances du Conseil communal, en remplacement du système de vote à main levée que nous utilisons actuellement. Il s'agirait d'un système de vote flexible par télécommande qui permettrait de réaliser les différentes méthodes de vote que nous connaissons, dans des coûts raisonnables et qui soit facile d'utilisation.

La séance de ce soir était un aperçu léger de gain de temps que nous aurions pu avoir.



Il précise que le système sera sans fil et ne demande pas de câblage dans la salle. Les avantages potentiels sont un gain de temps et un résultat plus précis respectant la démocratie. Un tel système existe dans de nombreuses communes du Canton depuis plus de 10 ans, Pully 2013, etc...

Nous précisons également que la loi cantonale actuelle permet bien le vote électronique. Ce système donnera également aux palinzards et palinzardes un moyen simple de savoir si les personnes qu'ils ont élues ont voté en adéquation avec leurs visions.

Nous vous proposons prendre en considération cette motion ce soir et de la transmettre à la Municipalité pour que les deux sujets soient traités ensemble.

M. Erich DÜRST signale que cette proposition de vote électronique figure dans la proposition de modification du règlement dont nous avons voté la prise en considération immédiate tout à l'heure. Cela reviendra donc devant le Conseil dans le cadre du préavis.

M. Mazyar YOSEFI, précise que la proposition de vote électronique figure à l'art. 87 du projet mais pour que la Municipalité puisse étudier cet article et soumettre un projet, il doit y avoir formellement une motion qui demande d'introduire le vote électronique.

Le Président passe au vote de la prise en considération directe de cette motion.

A main levée, la prise en considération directe est acceptée à une grande majorité.

Il passe ensuite au vote de la prise en considération de la motion.

A main levée, la prise en considération directe est acceptée à une grande majorité. Elle est donc transmise à la Municipalité.

Mme Patrizia VINCIGUERRA. Le 25 septembre 2018, notre Conseil a accepté à l'unanimité le préavis 16/2018 amendé, préavis qui faisait suite à la motion déposée par M. Enea Rezzonico, demandant une étude sur les possibilités d'implantation de potagers collectifs sur le territoire communal. Comme le précise le préavis, il s'agit de potagers plus écologiques, plus conviviaux et plus proches des usagers que les potagers traditionnels. Ils permettent en effet de créer des espaces de rencontre, de loisir et d'activité physique à proximité des habitations.

La Municipalité a en conséquence énoncé un plan d'action qui était le suivant :

Ayant identifié des zones prioritaires, elle prévoyait d'approcher officiellement les gérances et propriétaires privés de certaines parcelles, voire de mettre en place de tels potagers sur les terrains appartenant à la commune. Par la présente interpellation, nous souhaitons aujourd'hui adresser les questions suivantes à la Municipalité :

- A la suite de l'approbation du préavis par le Conseil, quelles actions la Municipalité a-t-elle entreprises ?
- Quels étaient les résultats de ces actions ?
- Quelles sont les prochaines étapes et leur calendrier en vue de réaliser de tels potagers sur le territoire de la commune ?

Elle remercie la Municipalité des réponses qu'elle apportera.



L'interpellation est soutenue par 5 conseillers au moins, elle est transmise à la Municipalité.

Mme Christelle DESPONT. Le 25 septembre 2018, notre Conseil a accepté à l'unanimité le préavis 16/2018 amendé, préavis qui faisait suite au postulat déposé par M. Nicolas Häusel, visant la mise en place et la promotion d'une charte des jardins.

Par la présente interpellation, nous souhaitons adresser les questions suivantes à la Municipalité :

- La commune a-t-elle adhéré à la charte des jardins, comme la Municipalité le préconise dans son préavis ?
- Quelles mesures de promotion la Municipalité a-t-elle entreprises auprès des particuliers et des gérances afin de promouvoir l'adhésion à la charte ?
- Quels sont les résultats à ce jour de ces actions ?
- Quelles sont les prochaines étapes et leur calendrier afin de promouvoir d'avantage un entretien des jardins et espaces verts respectueux de la nature et favorable à la biodiversité sur le territoire de la commune ?

D'avance, elle remercie la Municipalité pour ses réponses.

L'interpellation est soutenue par 5 conseillers au moins, elle est transmise à la Municipalité.

M. Erich DÜRST. En 2016, le Conseil a renvoyé à la Municipalité une motion demandant la présentation d'une étude sur l'état de la biodiversité dans notre commune, et sur les moyens de la préserver et de la promouvoir.

Une année plus tard, la Municipalité a présenté un préavis expliquant la manière dont elle entendait procéder. Ce préavis, amendé, a été accepté par le Conseil. Dans le préavis, l'Exécutif a notamment fait part de son intention de chercher à impliquer largement la population dans la démarche visant à mieux connaître la nature d'Epalinges.

Au cours de l'année 2019 a été publié sur le site de la Commune le rapport intitulé : « Biodiversité sur la commune d'Epalinges : état des lieux, stratégie ». Il se félicite que la motion déposée en 2015 commence ainsi à porter ses premiers fruits concrets et remercie la Municipalité pour les différentes démarches entreprises à ce jour.

Cependant, au vu des différents éléments, par le biais de la présente interpellation, il souhaite adresser les questions suivantes à la Municipalité :

- Le rapport susmentionné présente un état des lieux de la biodiversité. Contrairement à ce qui est mentionné dans le titre, il ne contient, à son sens, aucun élément de stratégie pour préserver et promouvoir la biodiversité dans notre commune. Quelle est la stratégie de la Municipalité par rapport à ces objectifs ressortant de la motion ?
- La démarche participative, sous forme d'un Atlas de la biodiversité communale, décrite comme primordiale dans le préavis de 2017 a-t-elle eu lieu ? Le rapport n'en fait pas mention. Si oui, quand et dans quelles conditions ? Si non, pourquoi pas et quand aura-t-elle lieu ?
- Comment la Municipalité entend-elle intégrer concrètement le volet biodiversité dans le PGA et son règlement ?



Il remercie la Municipalité des réponses qu'elle apportera au Conseil.

L'interpellation est soutenue par 5 conseillers au moins, elle est transmise à la Municipalité.

11. DIVERS

M. Angelo MARZOLI. Il est des évènements qui reviennent régulièrement année après année et qu'in fine deviennent tradition. Dans notre Conseil nous avons une tradition instaurée par un groupe politique, tradition qui se manifeste tous les ans à la même période lors de l'examen du budget. Tradition que l'on pourrait nommer « Alerte contre la fonte des fonds de réserve ». Lors de la dernière séance de ce Conseil, ponctuel à ses habitudes, ce groupe politique s'est manifesté par une intervention poignante et émouvante de l'un de ses représentants. Tels des gardiens du souvenir, les anciennes et anciens membres du Conseil ont été appelés à se remémorer que, depuis l'avènement de la majorité rose verte à la Municipalité, son groupe n'a eu de cesse de mettre en garde le Conseil contre une diminution drastique des fonds de réserve selon les mots prononcés par ce conseiller. Ah qu'ils sont loin les temps heureux où les deniers de la commune étaient gérés sans extravagance et avec sérieux dans les actes autant que dans les paroles. Il est vrai qu'à la fin 2010, dernière année avant l'avènement de la majorité rose verte à la Municipalité, ces fonds de réserve, compte 9282.00, culminaient à CHF 9'350'000.-. A la fin 2018 ces fonds s'étaient effondrés à CHF 20'590'000.-. Non, il ne s'est pas trompé ni dans les chiffres ni dans les dates, 9 Mio en 2010 et 20 Mio en 2018. Diminution dans les mots de certains, augmentations selon les chiffres qui eux ne peuvent mentir. Il semble que nous sommes ici face à un phénomène inexplicable d'inversion des courbes. Il souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et donne rendez-vous l'année prochaine à l'occasion de l'examen du budget 2021.

M. Jérôme URIO demande pourquoi le 24 Heures a-t-il relaté que le préavis du point 7 de notre ordre du jour, à savoir le pont de la Girarde, était acquis. Qui a informé les journalistes dans ce sens et dans quel but ?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond qu'étant donné que le matériel et donc l'ordre du jour sont mis à disposition, les journalistes n'ont même pas daignés poser la moindre question et ont fait l'article uniquement sur la base du préavis. On ne peut effectivement que regretter cette façon de faire.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la séance et invite toutes et tous à l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 20h57.

Epalinges, le 20 janvier 2020.

Le Président :

Nicolas HÄUSEL



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA

GROUPE DE REFLEXION "CROIX-BLANCHE"

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Monsieur le Président,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues.

Sous la présidence de M. Patrick Assal, le groupe de réflexion interparti (ci-après désigné "le groupe") regroupant Mme Sandrine Largey-Botti et MM Alain Mermoud, Serge Dudan et Tauno Jalanti, rapporteur, s'est réuni à 9 reprises, la première séance le 9 janvier et la dernière le 28 octobre, dont 6 fois en présence d'invités.

Le but du groupe était d'établir une feuille de route qui synthétise et met en perspective dans une vision à long terme tous les projets concernant cette zone de notre commune. Cette feuille de route ainsi qu'une liste de points et d'observations a été créée et transmise à la Municipalité.

Pour réaliser cet objectif, le groupe s'est interrogé et a auditionné les principaux protagonistes privés et publics pour identifier leurs souhaits pour l'avenir de ce lieu qui correspondraient aux attentes des Palinzards au sens large du terme.

Cet avenir sera bientôt façonné par une liaison directe à la route de Berne, par les conclusions de l'étude sur l'aménagement de ses espaces publics et par, un jour, une station du métro M2.

Locataire des Retraites Populaires, la Migros a soulevé qu'une réflexion devrait avoir lieu sur la mobilité, en particulier la coexistence problématique des flux piétonniers et des voitures, déjà difficile actuellement et qui le sera encore plus avec le prochain rond-point sur la route de Berne. Après discussion, une étude a été commandée et sera financée conjointement par la commune et les Retraites Populaires.

En outre, la Migros souhaiterait augmenter sa surface de vente de 10% environ et les Retraites Populaires soutiennent cette démarche qui s'inscrit dans un projet plus vaste d'assainissement et de rénovation des parties commerciale et résidentielle de leurs bâtiments, ensemble avec une redynamisation de l'attractivité du lieu. Sur ce point, un dialogue avec la Municipalité a été établi, ce qui représente un succès pour notre groupe.

A ce titre, la Municipalité désire améliorer la convivialité de la Croix-Blanche et la considère dans un ensemble d'études et dans la refonte actuelle du Plan Général d'Affectation qui devrait être présenté au canton dans environ deux ans.

Les commerçants ont, quant à eux, souligné l'importance de l'accès par les véhicules privés et le nombre trop faible de places de stationnement. Certains d'entre eux attendent de savoir quand les travaux de rénovation seront entrepris pour investir dans leur commerce. Le quartier n'est pas suffisamment attractif pour devenir une zone de rencontre conviviale.

Enfin, la Commission d'Urbanisme a précisé être consultée pour le contrôle des projets présentés dans des préavis. Elle essaie d'avoir accès à l'information le plus en amont possible mais elle n'a pas comme vocation d'insuffler une vision d'avenir à la Municipalité.

En particulier pour la Croix-Blanche, les membres du groupe n'ont pas perçu une image d'avenir pour ce lieu lors de leurs discussions avec la commune et les différents protagonistes. Même si l'intention de tous est de penser long terme, il n'y a pas de vision commune alors que des projets d'investissements très lourds sont envisagés. Le groupe se tient donc à disposition de la Municipalité ainsi que des divers protagonistes afin de leur

transmettre leurs observations en amont des projets à venir. Il n'a pas encore été sollicité.

Le groupe de réflexion arrive à la conclusion que dans la grille de critères pour décider des projets d'envergure doit s'inscrire celui de la cohérence sur le long terme. Il s'agit d'offrir un support au Conseil communal et à la Municipalité qui permette de lier efficacement les projets majeurs d'une législature à une autre.

Dans ce but, le groupe de réflexion pense qu'une piste envisageable est de mettre sur pied une commission permanente prospective. Restent à définir précisément sa constitution, ses attributions et son mode de fonctionnement. Nous reviendrons devant le Conseil en début d'année prochaine avec une proposition en ce sens.

Merci pour votre attention.

Pour le groupe de réflexion, le rapporteur

Tauno Jalanti

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)
concernant l'Acceptation du budget 2020 de la CISTEP

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin était composée de Mesdames Catherine Burki et Anaëlle Urio ainsi que Messieurs Yves Fauth, Guillaume Graf, Angelo Marzoli, Georges Rosset et Marco Taddei.

Monsieur Sandy Warth était excusé et non remplacé.

Monsieur Maurice Mischler, Syndic, représentait la Municipalité.

Il est tout d'abord demandé si la Municipalité de Lausanne a validé le budget 2020 de la CISTEP depuis la mise à disposition du budget qui indique qu'il n'est pas validé. Cette question n'a pas pu trouver de réponse. Mais Monsieur le Syndic précise que le budget doit être accepté par la majorité des Communes sans droit de veto.

Sous le compte 434, des prestations sont facturées à Epura. Quelles sont ces prestations ? Selon les comptes d'Epura, ils verseraient des loyers d'un DDP à la Ville de Lausanne. Il est aussi avancé que ce serait les salaires des employés travaillant sur site. Ce point n'a pas pu être plus éclairé. Des précisions doivent être données par mail.

Un commissaire demande comment est calculé la consommation d'eau prise en compte pour le budget 2020. Celle-ci se base sur la consommation de 2018 mais est recalculée chaque année.

Il est demandé à la Municipalité d'obtenir le budget CISTEP plus tôt afin que les chiffres puissent être adaptés dans le budget communal. En effet, cette année, il y a une différence notable entre le budget communal et le budget CISTEP. Monsieur le Syndic indique qu'ils ont demandé à recevoir plus tôt le budget CISTEP et que cette différence n'aura pas d'impact sur le budget communal (compte 4600) car il s'agit d'un fond. Ce fond sera donc moins grevé que prévu mais aucune économie sera faite sur le budget.

Décision

C'est à l'unanimité des membres présents, 7 oui, que la CoFin vous propose, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le budget CISTEP tel que présenté.

Epalinges, le 26 novembre 2019,



Commission des Finances
Anaëlle Urio
Présidente

Conseil communal d'Epalinges

Rapports de la Commission chargée de traiter le préavis n°25/2019

Acquisition d'un rouleau compacteur et d'une benne compactrice pour l'exploitation de la déchèterie.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission chargée de traiter les préavis n°25/2019 a été dûment convoquée et s'est réunie à la salle de quartier le jeudi 5 décembre à 19h.

Les commissaires suivant étaient présents : MM. Patrick Assal, Marco Caffaro, Thomas Ferrari (en remplacement d'Ernest Corbaz), Roger Girardet, Jorge Gombau, Christian Guex (en remplacement d'Alain Mermoud), Richard Golay (président-rapporteur). M. Alexander Omuku n'a pas trouvé de remplaçant et s'est excusé.

Le délégué municipal pour ces deux objets est M. le Municipal Roland Perrin que nous remercions vivement pour tous les éclaircissements qu'il nous a volontiers donné.

Les membres de la Commission remercie la Municipalité pour l'envoi séparé en format A3 de plans et annexes.

Le président-rapporteur informe les membres de la Commission de la décision positive de la Commission des finances (COFIN) pour ce préavis.

M. le Municipal résume le rapport en soulignant que ces deux investissements permettaient d'effectuer de notables économies au niveau des coûts annuels d'exploitation : les économies annuelles ont été estimées à 7'200 CHF pour le rouleau compacteur et à 1'490 CHF avec l'achat de la benne compactrice.

Un commissaire demande des précisions sur le type de batterie pour le véhicule muni d'un rouleau compacteur, le prix et la durée de garantie. M. le Municipal a transmis les réponses à ces questions après la séance. Les batteries sont au plomb pour servir également de contrepoids. Cela permet au véhicule de déplacer par la même des bennes d'un maximum de 10 tonnes. Tirés de l'offre du fabricant, le prix pour un jeu de batterie est de 17'500 € H.T et la durée de garantie est de 2 ans ou 1'500 h de fonctionnement.

Un commissaire demande si l'option avec un moteur thermique a été étudiée. Il lui a été répondu que oui, mais que le prix était plus cher.

Une question est posée pour savoir si le chauffage de l'habitacle du véhicule et sa climatisation sont des options. Après vérification auprès de son service, M. le Municipal a apporté les réponses suivantes : ce sont effectivement des options et elles n'ont pas été retenues. La raison est qu'elles ne sont pas valables dans le cas

d'une utilisation d'un moteur électrique pour les déplacements ; cela entraîne une surconsommation électrique trop importante.

Au niveau de la sécurité, il a été répondu à un commissaire que l'emploi de l'engin compacteur ne peut s'effectuer qu'en dehors des horaires d'ouverture de la déchetterie.

Un commissaire se questionne sur le risque entraîné par l'indication figurant sur la fiche technique comme quoi le fonctionnement est limité à une température supérieure ou égale à -5°C. M. le Municipal n'a pas de réponse mais note qu'un véhicule du même type est en fonction à l'entreprise Hornbach d'Etoy.

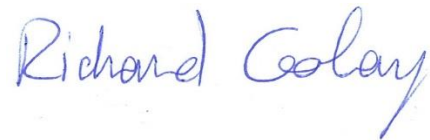
La Commission pose ensuite quelques questions sur l'achat de la benne de compactage du carton dont une pour savoir s'il existe une différence de capacité de stockage entre celle actuellement louée et celle étudiée. La réponse est non ; les modèles sont identiques.

Le président-rapporteur clos la discussion en remerciant M. le Municipal pour la qualité du rapport de préavis et mets le préavis au vote.

A l'unanimité, les membres de la Commission recommandent au Conseil communal d'accepter le préavis n°25/2019 comme demandé par la Municipalité.

Le 12 décembre 2019

Le président-rapporteur



Conseil communal d'Epalinges

Rapports de la Commission chargée de traiter le préavis n°26/2019

Requalification du Chemin de la Girarde entre la route de la Croix-Blanche et la route du Village, assainissement et élargissement du pont de la Girarde pour la réalisation de deux passerelles latérales (nouveaux trottoirs) – Demande d'un crédit de construction.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission chargée de traiter les préavis n°26/2019 a été dûment convoquée et s'est réunie à la salle de quartier le jeudi 5 décembre à 19h.

Les commissaires suivant étaient présents : MM. Patrick Assal, Marco Caffaro, Thomas Ferrari (en remplacement d'Ernest Corbaz), Roger Girardet, Jorge Gombau, Christian Guex (en remplacement d'Alain Mermoud), Richard Golay (président-rapporteur). M. Alexander Omuku n'a pas trouvé de remplaçant et s'est excusé.

Le délégué municipal pour ces deux objets est M. le Municipal Roland Perrin que nous remercions vivement pour tous les éclaircissements qu'il nous a volontiers donné.

Les membres de la Commission remercie la Municipalité pour l'envoi séparé en format A3 de plans et annexes.

Le président-rapporteur informe en détail les membres de la Commission de la décision de la COFIN qui va recommander d'accepter une version amendée du préavis.

Un commissaire propose que l'on ne tienne pas compte de l'avis de la COFIN qui se prononce sur le détail du préavis – ce qui est la tâche de la Commission ad hoc - alors qu'elle est censée se prononcer sur la capacité financière de la Commune. Il relève que le montant du préavis est inférieur à ce qui a été indiqué au plan d'investissement.

M. le Municipal rappelle aux commissaires la nécessité d'effectuer les travaux de réfection du pont tout en soulignant qu'il n'y a pas d'urgence structurelle. Le pont n'est plus dans les normes actuelles mais il assure la sécurité pour des véhicules de 40 tonnes. Les travaux permettront sa mise en conformité.

Il détaille ensuite les élargissements comprenant les deux passerelles latérales en acier pour l'aménagement de deux trottoirs et d'une piste cyclable à la montée.

Il rappelle qu'actuellement les personnes qui viennent de la Route du Village doivent traverser une première fois la route, traverser le pont puis retraverser la route ; c'est clairement défavorable en particulier pour les personnes à mobilité réduite et pour les enfants.

M. le Municipal souligne la possibilité pour les véhicules de pouvoir dépasser à l'avenir le bus à l'arrêt en descente du fait que l'arrêt de bus occupera l'emplacement actuel des trois places de parking.

En réponse à la question d'un membre de la Commission, il indique qu'il n'est pas possible de prolonger la piste cyclable en montée du fait de la présence de l'arrêt de bus dans la partie supérieure. Il indique aussi l'impossibilité de doubler le bus à l'arrêt dans ce sens.

Il est indiqué que c'est la volonté d'inclure la piste cyclable qui implique d'ajouter la passerelle métallique côté Berne. Un commissaire note l'importance en termes de sécurité pour les cyclistes d'inclure dans la montée une partie piste cyclable.

Une discussion a lieu sur des questions de priorité au niveau du carrefour dans la partie supérieure.

Il est rappelé que le coût de l'enlèvement des poteaux des Transports Lausannois n'est pas inclus dans le devis estimatif du rapport de préavis du fait qu'il est à la charge de cette entreprise.

La Commission étudie ensuite les barrières du pont. En plus de la variante proposée dans le préavis, dénommée par la suite "variante architecturale", une variante simplifiée, dénommée par la suite "variante classique", est présentée dans les documents transmis séparément aux commissaires.

Outre les différences au niveau architectural entre les deux variantes, M. le Municipal souligne la grande différence de longueur des barrières :

- côté Berne : 54 m pour la variante architecturale comparé à 32 m pour la variante classique.

- côté Lausanne : 116 m pour la variante architecturale comparé à 42 m pour la variante classique.

Un commissaire met en avant l'intérêt de la variante architecturale dans la perspective des évolutions future à la Croix-blanche qui incluront également une dimension architecturale.

A la question d'un membre de la Commission, M. le Municipal confirme que l'architecture de l'abri bus est bien de la responsabilité de la Commune et non des Transports Lausannois.

Des précisions sont données :

- sur la caméra qui permet de suivre à distance les conditions météorologiques sur le pont. Celle-ci sera remise en place après les travaux.

- sur les déroulement des travaux. Il est prévu une circulation alternée organisée avec des feux.

Une discussion s'ensuit sur les montants du préavis et les différences suivant les deux variantes de barrières.

Comme mentionné au début de la discussion, le montant final avec la variante architecturale est légèrement inférieur à celui du plan des investissements.

Les membres de la Commission notent que le surcoût engendré par la version architecturale représente seulement une part de 5% du montant demandé mais ils ont de la peine à juger la différence entre la variante architecturale et la variante classique avec les images présentées.

Les Commissaires notent également que les travaux se déroulent en deux phases distinctes : mars-octobre 2020 pour la réfection du dessous du pont et mars-octobre 2021 pour la partie supérieure.

Compte-tenu de ces délais, la Commission propose d'amender le préavis en retirant le montant de 280'000 CHF relatif au point "barrières et abribus (type architectural)" et de remettre la décision concernant ce point à plus tard.

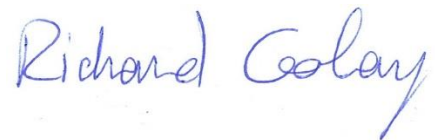
Le montant de la version amendée est le suivant : 2'470'000.- (2'750'000 – 280'000).

Les membres de la Commission recommandent à l'unanimité au Conseil communal d'accepter la version amendée dans ce sens du préavis n°26/2019

La séance est levée à 22h00.

Le 12 décembre 2019

Le président-rapporteur



Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis n° 27/2019

Concernant la

1. *PROFESSIONNALISATION DE LA FONCTION DE SECRÉTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL ET*
 2. *LES INDEMNITÉS DES COMMISSIONS PERMANENTES ET AU LONG COURS – PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL*
-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée de traiter ce préavis était composée de Mesdames Sandrine CAVIN et Fabienne GUIGNARD, Messieurs Pierre BOREL en remplacement de Mme Muriel CUENDET SCHMIDT, Serge DUDAN, Yann GLAYRE, Alexandre MEIER et Vincent VON SIEBENTHAL et Paulette DE VRIEZE STAN, présidente-rapporteur en remplacement de Monsieur Fernand BRIGUET.

La commission s'est réunie le lundi 2 décembre 2019, en présence de M. Nicolas HAUSEL, Président du Conseil communal, que nous remercions pour sa disponibilité et réponses aux différentes questions.

En introduction : c'est Mme Guignard qui a déposé en mai 2019 une motion en demandant « la professionnalisation de la fonction de la secrétaire du conseil communal » dans le contexte de la réflexion sur le nouveau règlement du Conseil communal. Elle nous explique ses observations et ses constats,

- une commune de bientôt 10'000 habitants est gérée un peu comme si c'était encore un petit village. Avec l'évolution rapide de la population, le secrétariat du conseil doit aussi évoluer et se professionnaliser.
- les sujets traités au conseil communal deviennent de plus en plus compliqués et demandent des compétences plus pointues de la secrétaire.
- elle fait remarquer que le poste de « *secrétaire du conseil communal* » est un « *titre* » d'un cadre dans la hiérarchie de la commune, ce qui implique des responsabilités, des bonnes connaissances juridiques et des aptitudes particulières. Souvent il ou elle est juriste. Elle doit pouvoir conseiller le conseil et guider le président du conseil dans les différentes procédures, ea. sur la loi des communes, amendements, pétitions,..
- elle fait allusion à quelques disfonctionnements au conseil
- constaté que la secrétaire du conseil principale n'est payée que 2x par année pour ces horaires de travail et le défraiement, un salaire annualisé serait plus adéquat.
- elle proposait un taux de travail de 50 % cumulé entre la secrétaire principale et la remplaçante, mais après discussion avec le bureau, un taux totalisé à 40 % suffirait pour l'instant. Un vrai contrat de travail nécessitant un cahier de charges adapté.
- elle nous fait aussi une comparaison de ce qui se fait dans les autres communes
- le salaire proposé correspond dans ce cas à des compétences réelles

La parole est donnée à M. Hausel, Président du conseil présent, pour plus amples informations sur le préavis, élaboré par le Bureau sur les sujets à traiter.

Sur le fait que ce poste demande des compétences bien déterminées, il répond que les deux secrétaires font partie de l'Association des secrétaires communaux et par ce biais, elles ont accès à une formation qui met à jour les aptitudes nécessaires. Elles continueront à se former. Elles sont par exemple formées pour leurs responsabilités lors des élections et votations. Dans certains cas compliqués, elles échangent ou demandent de l'aide ailleurs, par exemple à la secrétaire municipale ou le greffe. Il souligne toutefois que c'est bien d'avoir un secrétariat bien formé pour l'avenir.

Puis suivra un tour de table :

Voici les remarques des commissaires :

- un commissaire, ancien président du conseil, dit avoir pu s'appuyer sur la secrétaire pour des conseils
- un contrat avec un salaire annuel, payé mensuel, est bénéfique et stimulant pour la secrétaire, il y aura par exemple une participation à la LPP. (Surtout pour une femme)
- dans ses compétences, elle pourra éventuellement agir sur les préavis (si ils sont correctement préparés ou pas)
- la secrétaire fait office de « *mémoire* » pour le président
- elle est « *conseiller-conseillère* » pour les conseillers, le président et le conseil.
- la taille de notre commune nécessite effectivement de plus en plus un secrétariat professionnel, même si en général la secrétaire communale donne satisfaction
- pour l'instant la secrétaire travaille beaucoup à la maison, ce qui n'est pas facile. En travaillant dans les bureaux de la maison de la commune, cela facilitera son travail et surtout la mettra aussi en valeur.
- la comparaison du salaire proposé, se situe dans la fourchette d'autres communes, même si à ce jour il n'y a pas de barème fixe
- L'association des secrétaires communaux aimerait aussi une harmonisation salariale pour les secrétaires communaux en général
- Vu la nouveauté, un contrôle du temps horaire réel de travail est proposé, trimestriel, ceci uniquement par « le Bureau ».
(Quand la secrétaire travaille dans les locaux communaux, elle pointera comme le personnel de la commune, et quand elle travaillera à la maison, ceci passe par un login et elle marquera ses heures de travail.)
- Pour ce qui concerne la secrétaire remplaçante, le contrôle et la validation du décompte d'heures effectués est aussi fait par le Bureau. Mensuel ou trimestriel.
- Le taux d'activité de travail doit être flexible et adaptable dans le futur

Nous passons en revue le « **Cahier des charges** » pour la secrétaire communale :

Mme Guignard propose un rajout (modification) dans le cahier des charges, (ceci en rapport avec le perfectionnement du secrétariat,) sous forme d'amendements :

sous la rubrique **Mission générale du poste**,

elle propose d'ajouter un n° en plus, à la place du chiffre 5 ;

Amendement No 1 : « Conseiller le président du conseil et le Bureau »

Les autres chiffres se décaleront pour faire 11 en total

Alors sous **Missions et activités** ; le chiffre 5 s'intitulera ;

Amendement no 2 : 5. « Conseiller le président du conseil et le Bureau,

Notamment en matière de procédures sur la loi des communes,... »

Sous le point 8 du préavis, qui deviendra point 9, est proposé l'ajout une 3^e ligne ;

Possibilité d'aider la distribution de documents, exemple : documents pour la commission de gestion

Au terme des discussions élaborés, la commission passe au vote pour le 1er sujet du préavis. Pour ces deux points et leurs changements proposés en amendement, les commissaires sont d'accord à l'unanimité. Puis le vote sur le préavis amendé est adopté à l'unanimité.

La commission vous propose de la suivre pour ces deux amendements,

LES INDEMNITÉS DES COMMISSIONS PERMANENTES ET AU LONG COURS

La grille des indemnités proposés donne une bonne discussion concernant les différents travaux dans ces commissions. Celle de la « rédaction du rapport de la COGEST » pose interrogation. Une commissaire trouvait le montant de 600.- un peu élevé, mais une commissaire qui a déjà travaillé à ce laborieux rapport justifie le travail.

La dénomination « commission au long cours » est discutée pour meilleure compréhension. Bien qu'expliqué dans le préavis, il suscite quelques explications supplémentaires.

Il pourrait être un mandat pour traiter un sujet particulier en plusieurs séances ou une commission à mission spéciale, peu courant.

Cette grille pour les indemnités, est accepté à l'unanimité des commissaires.

La commission des Finances a dans sa séance du 26 novembre accepté à l'unanimité le préavis 27/2019.

En conclusion : **La commission vous propose d'abord les deux amendements comme mentionné ci-dessous pour la modification dans le cahier de charges de la secrétaire du conseil communal.** Puis elle vous recommande d'accepter le préavis 27/2019, tel qu'amendé par la commission ad hoc.



Présidente-rapporteur, Paulette De Vrieze Stan

Epalinges, le 17 décembre 2019

Rapport final de la Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil

et

Projet de modification du règlement du Conseil communal

Au nom de la Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous proposer un projet de modification du règlement du Conseil communal, en référence à l'article 61, al 3 de notre règlement.

Lors de la séance du 21 novembre 2017, Ernest Corbaz, alors Président du conseil, relevait, je cite : *« L'ordre du jour des séances du Conseil communal étant de plus en plus chargé, la durée des séances ne cesse d'augmenter. Il souhaite revoir le mode de fonctionnement »*. Vous aviez voté à l'unanimité la création d'une commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil. Celle-ci a été nommée en février 2018. Pour mémoire, elle est composée de Mme Fabienne Guignard, MM. Martin Chevallaz, Erich Dürst, Alexandre Meier, Michel Perret, Enzo Santacroce, Mazyar Yosefi et Jean-Pierre Michaud, président rapporteur. Elle s'est réunie au final à 24 reprises.

Dans un premier temps, la commission s'est donné les moyens de recueillir les éléments qui posent problème dans le fonctionnement du Conseil. Pour se faire, nous avons consulté et recueilli par écrit les points de vue de tous les conseillers-ères communaux et de la Municipalité. Par ailleurs, nous avons reçu Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale, ainsi que le Président du conseil, Monsieur Yann Glayre, qui ont pu partager leur regard sur ces questions. Nous avons également entendu Mme Fabienne Gheza, Secrétaire du conseil.

De nombreux avis, souvent convergents, nous ont été transmis et nous remercions leurs auteurs. La commission s'est chargée de les répertorier par thème. Elle a sélectionné les problématiques selon le degré de priorité perçu par le GT en tenant compte à la fois de leur importance et de la faisabilité d'interventions. Les autres propositions de problématiques, considérées comme hors mandat du GT, ont été conservées pour mémoire et mises à disposition du Bureau.

A. Synthèse des problématiques principales

1. Les ordres du jour sont trop chargés. Cela nuit à des débats sereins et approfondis. Il n'y a pas assez de séances.
2. La gestion efficiente du traitement des initiatives des conseillers, de leur dépôt à leur traitement, n'est pas optimale.
3. La lecture intégrale des rapports et des diverses informations en séance prend du temps sans apporter une valeur ajoutée.
4. Les préavis de la Municipalité sont parfois mis tardivement à disposition des commissions et des groupes. Quelquefois imprécis, ils nécessitent trop souvent des compléments oraux d'informations lors du conseil.
5. Les rapports de commission ne sont pas toujours mis à disposition des groupes et de la Municipalité à temps, en tous les cas, pas lors de l'établissement de l'OJ.

Conseil communal d'Epalinges

Rapport final de la Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil/ 19.11.2019

6. Le renouvellement du conseil, lors d'une nouvelle législature et en cours de législature, ne permet pas aux conseillers de saisir toute la portée des instruments à leur disposition.
7. Le cahier des charges du secrétariat du conseil, leur taux d'activités, leur formation continue ainsi que la logistique mise à leur disposition ne répondent plus à l'évolution des activités du conseil.

B. Propositions de solutions à ces différentes problématiques

Dans sa recherche de solutions à ces différentes problématiques, le GT a pu s'appuyer sur :

- Les propositions obtenues lors du recueil de problématiques
- L'expérience, en son sein, de plusieurs anciens présidents
- Une participation de délégués du GT à une séance de conseil communal dans trois communes voisines : Le Mont-sur-Lausanne, Pully et Bussigny
- Un comparatif des fonctionnements des communes de Lausanne, Lutry, Gland, Vevey et Crissier
- Une étude approfondie de notre règlement et de la Loi sur les communes (LC)

L'analyse des données recueillies nous pousse à vous proposer une refonte importante du fonctionnement du Conseil communal. Les principales propositions concernent les points suivants :

- Les préavis sont mis à l'ordre du jour seulement une fois que la commission a produit son rapport (ou ses rapports, si rapport de majorité et de minorité). Il suffit ainsi que l'ordre du jour soit établi et envoyé au moins 12 jours avant le Conseil
- La commission encourage la transmission écrite des communications du Président du Conseil et de la Municipalité, mais n'en fait pas une règle. Cependant, les rapports des commissions sont transmis par écrit aux membres du Conseil, en même temps que l'OJ
- De même, les motions et postulats sont déposés par écrit auprès du bureau au plus tard 20 jours avant la séance du conseil. Le Bureau examine la recevabilité et transmet le résultat de son examen lors de la séance du conseil. La recevabilité de l'initiative est admise tacitement si personne ne s'y oppose. Dans le cas contraire, la recevabilité de l'initiative est soumise à discussion et au vote du Conseil. Les motions et postulats sont alors développés en séance puis soit soumis au vote pour la prise en considération ou renvoyés en commission

Certaines propositions de la Commission sont déjà en cours :

- ⇒ Dépôt d'un vœu en juin 2018 pour une augmentation du nombre de conseils annuels de 6 à 8
- ⇒ Dépôt d'une motion en juin 2019 « Pour un secrétariat du conseil professionnel »

D'autres sont à venir :

- ⇒ Dépôt d'une motion sur le vote électronique (soutenue par 5 membres de la commission)

C. Suites de la démarche

La commission a produit un rapport conséquent en février 2019 intégrant des propositions de modifications du règlement du CC. Dans un souci de coopération, la commission l'a mis en consultation auprès de la Municipalité et du Bureau. Lors de la rencontre avec le Bureau en février 2019, celui-ci a accepté globalement et à satisfaction le projet proposé. La Municipalité, que nous avons rencontré à deux reprises, a émis des réserves et fait des propositions que nous avons partiellement intégrées. Lors d'une troisième et dernière rencontre en octobre 2019, la Municipalité et la commission ont apporté les derniers ajustements et se sont mis d'accord sur la version de modification du règlement que nous vous proposons ce jour. Ce projet de modification de règlement a été récemment soumis à l'examen préalable au Service des communes et du logement (SCL). Leurs corrections sont intégrées dans le présent projet en accord avec la Municipalité.

La commission vous invite, comme le permet l'art 62b de notre règlement, à traiter sa prise en considération immédiatement.

Si vous acceptez la prise en considération de ce projet, les prochaines étapes seront les suivantes :

- Préavis de la Municipalité
- Rapport d'une commission sur le préavis
- Débat et décision du conseil
- Approbation cantonale
- Publication dans la FAO ; la publication fait partir les délais de requête à la Cour constitutionnelle et de référendum

Au nom de la commission,
Jean-Pierre Michaud
Président rapporteur
19 novembre 2019